



Charte du savoir-vivre et du respect à la cantine et à la garderie
(à rapporter signée à la mairie pour le 23/07/2023)



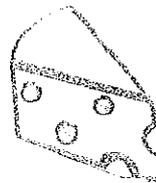
Fonctionnement :

Les employées de cantine prennent en charge les enfants de midi à 13.20
Elles favorisent l'éducation alimentaire en leur apprenant à découvrir et goûter les aliments.

Elles font respecter la discipline au réfectoire.

Règles de vie à la cantine :

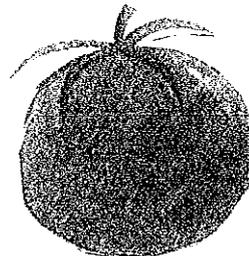
AVANT LE REPAS :



Je passe aux toilettes et je me lave les mains.
Je prends ma place à table en silence.

PENDANT LE REPAS :

Je parle doucement et me tiens correctement sur ma chaise.
Je respecte la nourriture et fais l'effort de tout goûter.
Je ne me lève pas de table et je ne vais pas aux toilettes (sauf besoin absolu).
J'obéis aux dames de service: le respect est partagé !
Je respecte mes camarades et mon environnement. (bagarres, insultes, gestes déplacés sont proscrits).



APRES LE REPAS :

Je vais aux toilettes et je me lave les mains.
Je me mets en rang avant de retourner à l'école.

Le non respect de cette charte pourra entraîner une punition à la hauteur du problème constaté (mise à l'écart de l'enfant avec avertissement aux parents)

En cas de récidive, les sanctions pourront aller à l'exclusion d'une journée ou plus de la cantine et de la garderie jusqu'à l'exclusion définitive après notification aux parents.

Il est clair que les moments de garderie doivent se dérouler dans le même esprit que la cantine, à savoir: respect des personnes et du matériel, calme...



Les horaires de garderie sont les suivants: 7.15 / 8.50 16.30 / 18.15

IL EST IMPERATIF DE RESPECTER LES HORAIRES



La cantine et la garderie sont de services rendus par votre commune: si vous décidez d'inscrire vos enfants, il est nécessaire d'en respecter les règles.

Signature :
vu et approuvé

La responsable de la cantine et garderie